



**TRANSACTIONS AVEC DES ACTIONNAIRES, DES CADRES OU DES EMPLOYÉS
(années d'imposition 1998 et suivantes)**

Raison sociale	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition		
		Année	Mois	Jour

Fournissez les détails des transactions suivantes conclues par la société avec des actionnaires, des cadres ou des employés :

- le versement de sommes à des actionnaires, à des cadres ou à des employés qui ne faisaient pas partie de leur rémunération ou d'un remboursement de dépenses;
- la vente de biens à des actionnaires, des cadres ou des employés, ou l'achat de biens de telles personnes, y compris des biens ayant fait l'objet d'un choix selon l'article 85 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
- le consentement de prêts ou l'imputation de dettes à des cadres, des employés, des actionnaires ou des personnes liées à un actionnaire, qui n'avaient pas été remboursés à la fin de l'année d'imposition.

Code de lien (voir la remarque)	Paiements \$	Remboursements (autres que le remboursement de dépenses) \$	Prêts à recevoir ou dettes à payer \$	Biens vendus ou achetés \$	L'article 85 s'applique-t-il aux biens vendus ou achetés?
100	200	300	400	500	550
1.					oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
2.					oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
3.					oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
4.					oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
5.					oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
6.					oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
7.					oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
8.					oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
9.					oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
10.					oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
11.					oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
12.					oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Remarque : Inscrivez le numéro de code du lien qui s'applique :
 (si plus d'un lien existe, inscrivez le numéro de code moins élevé qui s'applique)

1 – Actionnaire
 2 – Cadre
 3 – Employé